



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 10 – 2021

CHANGEMENTS DANS LA GESTION DES VITESSES

Nous avons réalisé dernièrement une revue complète du système de gestion des vitesses. Bien que les limites de vitesse énumérées dans le manuel de la Voie maritime (Article 28, Annexe II – Tableau des vitesses) demeurent inchangées, les tolérances seront appliquées de façon plus stricte pour la majorité des endroits à travers la Voie maritime, ceci afin de s’assurer que les limites de vitesse mentionnées dans le manuel de la Voie maritime soient suivies de plus près.

Le 11 mars 2021